

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

وزارة التعليم العالي والبحث العلمي

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Université Kasdi Merbah Ouargla

Conseil Pédagogique
de l'Université

www.univ-ouargla.dz



جامعة قاصدي مرباح ورقلة

المجلس البيداغوجي

للجامعة

www.univ-ouargla.dz

Réf. n° : 03/CPU/UKMO/16 17

PV DE REUNION DU CONSEIL PEDAGOGIQUE DE L'UNIVERSITE

27/10/2016

L'an deux mil seize et le vingt sept du mois d'octobre à 09: 00', s'est tenue la réunion du Conseil Pédagogique de l'Université au siège du rectorat, sous la présidence de M. le recteur de l'université Pr. Ahmed Boutarfaïa, qui a souhaité la bienvenue à tous les présents et notamment aux collègues M. Bengrina Hamza, Coordinateur de la Cellule d'Accompagnement Pédagogique et M. Segni Laadjal, en sa qualité de Responsable de l'Unité Régionale de Recherche et d'Analyse Physico-chimique. Comme il a souhaité la bienvenue aux nouveaux chefs de départements (anglais et entraînement sportif) et plein succès dans leurs missions respectives et par la même de remercier leurs prédécesseurs au regard des efforts accomplis jusqu'ici. En rappelant les points inscrits à l'ordre du jour et qui portent sur :

- ✓ Point de situation pédagogique ;
- ✓ Point de situation formation doctorale ;
- ✓ Etat de consommation des bourses et coopération internationale ;
- ✓ Lancement formation nouveaux recrutés ;
- ✓ Divers.

M. le recteur a apporté à la connaissance des présents que cette session du CPU se distingue par l'invitation de responsables des différents organes de l'université afin de présenter leurs activités. respectivement sont la cellule assurance qualité (CAQ), la cellule d'accompagnement pédagogique (CAP), la cellule Réseaux et systèmes d'information (RSI), le centre d'enseignement intensif des langues (CEIL) et l'unité de recherche régionale d'analyses physico-chimiques (URRAPC).

• M. le Recteur a invité le **vice recteur chargé de la pédagogie** pour faire un **point de situation relatif à la pédagogie**. Ce dernier a résumé son intervention à travers une halte d'étape en termes de progression et ce, depuis l'entame de l'année universitaire 2016/2017. A 6 semaines de l'achèvement du semestre 1, des dysfonctionnements de gestion ont été relevés lors des prospections sur les lieux où il a été constaté que les emplois du temps non encore fixes, des matières non couvertes à ce jour, les PV de CP non dépêchés à ce jour (hormis la seule faculté SHS). Cette

situation se traduit négativement quant à l'achèvement des programmes de formation. des scénarios de rattrapage doivent être impérativement ponctués dans l'urgence.

En reprenant la parole, M. le Recteur a tenu à replacer le contexte pédagogique à travers un certain nombre de remarques d'une extrême importance.

✓ Les promotion en 1^{ères} années qui peinent à se stabiliser; des emplois du temps en perpétuels changements, des enseignants non affectés à ce jour, des amphithéâtres vides (1ère séance de la journée), des cours programmés en alternance de semaines par rapport aux TD/TP, voir même placés en fin de semaine. Des travaux pratiques effectués en mi-réalisation !!! un manque flagrant de coordination entre la faculté et les départements.....Ils sont autant d'indices qui éclairent manifestement de la non maîtrise des potentialités pédagogiques et des ressources humaines. Par ailleurs les doyens de facultés des S. Ap, NTIC, HERSTU, SNV et SM sont tous interpellés afin d'agir dans l'urgence et de rétablir le retard constaté et comme première mesure l'affichage de l'occupation des espaces pédagogiques (amphis, grandes salles, salles de TD et labos de TP).

✓ les deux facultés de DSP et SEGC doivent consacrer un pavillon de l'ordre de 2000 places pédagogiques au profit de la faculté des SHS qui connaît de véritables contraintes d'espace.

✓ L'application stricte du volume horaire statutaire. 192 heures par an (soit 32 semaines d'enseignement); en références au statut particulier de l'enseignant-chercheur (journal officiel N° 23 du 06 mai 2008). Il y a lieu l'utilisation à bon escient de l'encadrement sur place avant le recours à la vacance, alors que l'encadrement revêt un caractère obligatoire dans tous les cycles de formation. Cependant là où est relevé un déficit, le recours aux vacataires peut être entrepris. Les arrêtés ministériels : N° 929 fixant le volume horaire hebdomadaire d'enseignement de l'enseignant chercheur; N° 930 fixant les modalités d'aménagement du volume horaire hebdomadaire d'enseignement du maître assistant en cours de préparation d'une thèse de doctorat ; N° 931 fixant les modalités de modulation du volume horaire d'enseignement de l'enseignant chercheur assurant un poste supérieur, doivent être appliqués tout en évitant des lectures de sur mesure. il est à noter que 30 séances doivent faire l'objet de programmation hebdomadaire, ce que permettent les infrastructures en notre possession. Il y a lieu de revoir dans l'urgence la ventilation des cours, travaux dirigés et travaux pratiques à travers les 6 séances par jour. Une mutualisation des infrastructures pédagogiques est impérative, voire obligatoire dans les différents campus, afin de parer aux éventuelle insuffisances.

• **Point de situation formation doctorale;** notre établissement a connu l'habilitation de 39 spécialités touchant aux 11 domaines. la 1ère session, qui a eu lieu le 15/10/2016 avait à travers 30 spécialités, s'est déroulée dans de bonnes conditions au moment où nous n'avons relevé aucune réclamation a soulevé le premier responsable de l'établissement. Le 29/10/2016 connaîtra l'organisation des 9 spécialités restantes, cela ne devrait poser aucun problème en matière d'encadrement. L'invitation de collègues enseignants hors université s'avère impératif pour certaines spécialités où on relève un manque à notre niveau; c'est à l'image de l'informatique. ce sont autant de mesures qui requièrent au concours crédibilité et transparence. Par ailleurs, le suivi des doctorants est plus qu'indispensable, cela relève de tous les acteurs impliqués dans la formation; depuis le directeur de thèse en passant par le CFD jusqu'aux instances scientifiques. Les inscriptions, tout comme les réinscriptions jusqu'à la

soutenance ne sont qu'une logique obéissant au cadre réglementaire qui régit la formation du troisième cycle ; l'arrêté N° 547 du 02 juin 2016 en est la référence.

- **Le vice recteur chargé de la coopération et des relations extérieures** dont l'intervention s'est focalisée au de l' **état de consommation des bourses et coopération internationale** qui a porté à la connaissance des responsables présents qu'à la date du 20/11/2016 un bilan exhaustif sera envoyé à la tutelle, en appelant les facultés et instituts à se pencher sur cette question, en rappelant que 60% des accréditations devraient en profiter aux doctorants.

En reprenant la parole, M. le Recteur à appeler à l'implication des doctorants dans les différents programmes de formation résidentielle à l'étranger, à l'instar des PNE ou PROFAS. En saisissant cette opportunité pour rappeler les résultats négatifs de concours au profit des étudiants. L'informatique, les mathématiques et l'anglais ne reflètent pas les moyens déployés, certainement des entorses dans leurs formations.

La parole est accordée par la suite aux responsables des organes communs et des cellules universitaires où ce sont succédés :

- **Le coordinateur de la cellule d'accompagnement pédagogique** au profit des enseignants nouvellement recrutés. Pr. Bengrina Med Hamza s'est distingué à travers une présentation synthèse, tout en rappelant le cadre institutionnel de la cellule (Arrêté N° 932 du 28 juillet 2016) qui fut installée le 08/09/2016. En présentant sa composant, les séances de travail ponctuées jusque là, la démarche entreprise et le programme fixé pour le semestre 1. En effet, elle s'est attelé à la mise au point du programme d'accompagnement pédagogique en termes d'organisation de cours et sessions de formation.

- Le responsable de **La Cellule Assurance Qualité (CAQ)**. En l'absence de Pr. Noureddine Settou, Responsable de la cellule assurance qualité, Pr. Mourad Korichi s'est substitué pour procéder en l'établissement d'un état des lieux en termes d'actions que pilote la cellule en question et qui se résument principalement dans ce qui suit :

- ✓ La conférence nationale dédiée à l'assurance – Qualité tenue le 08/09 Octobre 2016, où il y a eu adoption du **"Référentiel national d'assurance qualité dans l'enseignement supérieur"**, élaboré par les membres de la Commission nationale d'implémentation de l'assurance qualité dans l'enseignement supérieur et inspiré d'une référence similaire issue d'un "projet euro-méditerranéen : Le projet AqiUmed". En effet, le document comporte des références, dans tous les domaines de la gouvernance universitaire (07 DOMAINES), requises pour diriger les établissements, des efforts visant à améliorer la qualité de la formation et de la gestion.

- *Domaine 1: La formation (07 champs et 22 référentiels) ;*

- *Domaine 2 : La recherche scientifique (03 champs et 17 référentiels) ;*

- *Domaine 3: La gouvernance (05 champs et 27 référentiels)*

- *Domaine4 : Les infrastructures (05 champs et 17 référentiels) ;*

- *Domaine 5: La vie à l'université (04 champs et 14 référentiels) ;*

- *Domaine 6 :Relations avec l'environnement socio-économique (07 champs et 14 référentiels) ;*

- *Domaine 7: Coopération (03 champs et 11 référentiels) ;*

Il est à signaler que chaque domaine, possède plusieurs champs, et chaque champ à plusieurs références, chaque référence, plusieurs codes, plusieurs critères et plusieurs preuves.

La démarche à suivre s'étale sur la période qui s'étend du 01/11/2016 au 30/06/2017 et qui se veut en :

- Journée d'information à grand public (chefs de départements, chefs de domaine, chefs de labo, ...) ;
- Constitution des groupes de travail dans chaque domaine ;
- Mettre en place l'approche méthodologique à suivre ;
- Le groupe de travail élabore les questionnaires / distribution au large public (réponse) ;
- Analyse et discussion des résultats par les méthodes appropriées ;
- Elaboration d'un premier rapport de l'auto-évaluation (point fort, point faible, opportunité, ...).

En reprenant la parole, M. le Recteur a rétorqué que la cellule assurance qualité devra trouver tout le soutien et l'appui nécessaire de la part des différentes composantes de l'université (rectorat, facultés et instituts, départements, laboratoires de recherche et services communs). Tous les acteurs de l'université sont interpellés afin de déployer tous les moyens humains et matériels nécessaires pour accomplir ses actions dans de bonnes conditions.

• **Le Responsable du service Réseaux et Systèmes informatiques** M. Kafi Med Redouane dont l'intervention a porté principalement sur l'actualisation des données sur le site : faculté, institut, laboratoires de recherche, E-Learning et manifestation. Cette opération est à entreprendre de manière systématique dans la perspective d'une meilleure visibilité et une lisibilité facile.

• **Le Responsable du Centre d'Enseignement Intensif des Langues, pour des impératifs personnels n'a pu être présent** alors que la synthèse de l'exposé fut assurée par Pr. Dahou Foudil, l'objectif principal réside dans la formation spécifique, à la communication orale et la rédaction académique. Quatre enseignants (2 en français et 2 en anglais) ont été affectés au CEIL pour couvrir les sessions de formation. A hauteur d'un volume horaire de 120 Heures, l'appel aux inscriptions fut lancé le 20/09/2016 alors que 200 étudiants se sont déjà inscrits.

• **Le Responsable de l'Unité de Recherche Régionale et d'Analyse Physico-Chimique**, Pr. Segni Laadjal, en rappelant le contexte de création de cette unité, une parmi les 3 au niveau national et dont la vocation est à la fois à caractère économique (prestation) et recherche (valorisation des résultats). Minutieusement présentée, l'exposé a mis en exergue une présentation de l'unité qui obéit au décret exécutif N° 121-293 du 21/07/2012, alors que la promotion de la recherche appliquée dans les régions du Sud, l'accompagnement du secteur économique et industriel, le développement des techniques d'analyses physico-chimiques, l'audit, l'expertise et la prestation de services, se résument ses actions. Différents créneaux sont déjà mis en place et ce en réponse aux potentialités régionales, à travers le pilotage de l'espace Sahara dans une optique de valoriser les produits de terroirs y afférent.

M. le Recteur s'est vu satisfait en présentant ses félicitations pour la présentation et a recommandé une intégration des thématiques retenus dans les programmes intersectoriels. A cette fin il a invité M. SEGNI à se préparer pour représenter l'université dans l'action menée par la Wilaya de Ouargla et qui rentre dans l'aménagement du territoire.

Avant la levée de cette séance de travail, M. le Recteur a insisté sur un certain nombre de points que tout un chacun doit impérativement porté, il s'agit en l'occurrence de :

✓ prévoir des actions de sensibilisation dédiées à l'ensemble des acteurs universitaires contre le phénomène du plagiat au profit des étudiants (mastérants, doctorants) et enseignants en exercice afin d'endiguer ce problème qui ronge le milieu universitaire.

✓ multiplier les efforts pour que la production scientifique soit à la hauteur des moyens déployés. A la date du mois d'octobre 112 publications sont comptabilisées pour 2016. Un travail de sensibilisation via les laboratoires de recherche à l'encontre des collègues enseignants et des doctorants, s'avère impératif.

✓ opérer par les bonnes pratiques en termes de bonne gestion et de rigueur qui doivent se profiler à travers une omniprésence sur terrain et un suivi permanent quant à la réalisation des cours, TD et TP

✓ prôner pour de nouveaux pôles d'excellence, notamment dans les filières d'aquaculture, de géologie et énergies renouvelables. A cette fin ont été instruits Mme et M. les doyens de facultés SNV et HERSTU pour préparer des dossiers à la date du 1 décembre 2016 ;

✓ Le centre de calcul intensif est opérationnel, il y a lieu de l'exploiter, qu'il soit par les acteurs de l'université : doctorants, enseignants-chercheurs, ou bien en assurant de la prestation aux organismes hors secteur. Quant à la ferme agricole, qui devrait faire l'objet de plus d'intérêt des collègues chercheurs, présumé comme un laboratoire ouvert sur le naturel, permettrait de valoriser au mieux les résultats obtenus.

✓ Les bibliothèques doivent être ouvertes au quotidien de 8H 00' à 17H 00' sans arrêt (en assurant une rotation du personnel).

✓ Enfin M. le recteur a de nouveau remercié les présents tout en les exhortant d'être à la page et d'accomplir leurs missions avec abnégation. La séance fut levée le même jour de la même date à 11H 25'.

مطير السخامسة
مضاء: أحمد بوطرفاية
وزارة التعليم العالي والبحث العلمي
الجامعة الوطنية للعلوم والتقنية
جامعة ورقلة